ETAT DE FRAIS

Vous devez établir un état de frais par type de dépense.

En dehors des permanences et déplacements prévus par le bureau, les dépenses engagées doivent faire l'objet d'un accord préalable du Secrétaire Général ou du Trésorier, et le remboursement ne sera effectué que sur **présentation de l'ensemble des justificatifs.**

Nom		Objet	
Prénom			
Adresse			
СР	Ville		
Date de la dépense	2		
Détails des frais	(Veuillez noter le détail au dos de la feuill	le si besoin)	
- Repas	x 10 € (midi)	x 20 € (soir) =	
- Indemnités kilométriques		x 0.30 € =	
- Sncf		=	
- Hébergement	x 60 € (Chambre simple)	x 40 € (Chambre double) =	
- Autres (Tickets parking Bus, tram)		=	
		Total=	
Date et signature		Payé le	
		Chq n°	